

Les ressortissants français, ainsi que les autres ressortissants étrangers vaccinés dans les pays suivants : Andorre, Autriche, Belgique, Estonie, Irlande, Islande, Italie, Cap Vert, Lituanie, Liechtenstein, Malte, Ukraine, Finlande, Pays-Bas, Suisse et Espagne, qui ont un certificat de vaccination complet (schéma vaccinal) contre la maladie COVID-19, seront autorisés à entrer en République de Serbie sans PCR négative ni test antigénique. Les passagers non vaccinés doivent avoir un test PCR négatif datant de moins de 48 heures.

Les autres citoyens étrangers qui n'ont pas de preuves de vaccination en Serbie ne sont autorisés à entrer dans le pays qu'avec un test PCR négatif datant de moins de 48 heures.

Les citoyens de la République de Serbie qui n'ont pas de certificat de vaccination à l'entrée du pays ou Test PCR négatif datant de moins de 48 heures, une mesure de l'isolement à domicile pendant 10 jours sera déterminée, ainsi cette quarantaine peut être interrompue par des tests ou un résultat de test PCR négatif.

Les étrangers ayant un séjour réglementé en République de Serbie et les titulaires de passeports diplomatiques/officiels peuvent entrer en Serbie sans test PCR s'ils ont un certificat de vaccination (que la vaccination ait été effectuée en Serbie ou en à l'étranger).